

### CONDITIONS DE VENTE

La réservation devient effective dès réception d'un règlement des arrhes (25% du solde) ou du solde, du règlement éventuel de l'assurance annulation ET de la réception du contrat de location signé.

Option possible de services supplémentaires payants pour la durée du séjour :  
linge de lit, serviettes de toilette, ménage fin de séjour.

**En versant les arrhes, vous vous engagez à payer le solde de la location 2 mois avant l'entrée dans les lieux.**

**A défaut du versement du solde dans les délais, la réservation sera annulée et les arrhes resteront acquises au loueur.**

Ces sommes sont à payer par carte bancaire ou par virement bancaire (IBAN sur demande et frais bancaires à la charge du locataire).

**La location commence à 17h00  
le jour de l'arrivée.**

**La location se termine à 10h00  
le jour du départ.**

### CAUTION

**Une caution de 500 € (chèque non encaissé, empreinte CB ou espèces) sera demandée en début de séjour lors de l'état des lieux initial.** Seront déduits de cette caution tous bris ou détériorations éventuels ainsi que les frais de ménage (60 €) si la location n'a pas été laissée propre. Dans le cas contraire, la caution sera rendue après l'état des lieux final.

### ANNULATION

**En cas d'annulation plus de 2 mois avant l'arrivée, les arrhes resteront acquises au loueur.**

**En cas d'annulation moins de 2 mois avant l'arrivée, 100% du coût du séjour resteront acquis au loueur.**

En cas d'interruption de séjour par le locataire, aucun remboursement ne sera procédé par le loueur.

Le loueur se réserve le droit de considérer qu'un locataire ne donne pas suite à sa réservation s'il n'a pas occupé les locaux loués 48 heures après la date d'arrivée prévue ou s'il n'a pas informé le loueur de son retard dans le même délai.

En aucun cas son retard ne pourra être déduit du montant de la location.

Tout départ après l'heure indiquée par le loueur entraînera l'exigibilité d'une journée de location supplémentaire.

### ASSURANCE ANNULATION

« Les Chalets Ile des Barrats » vous proposent une Assurance Annulation et Interruption facultative dans votre contrat de location.

**Prix: 2.9% du montant du séjour.**

Voir les modalités sur [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com).

### OBLIGATIONS

Le locataire se conformera, à titre d'occupant des lieux, aux conditions suivantes :

**Le chalet est non-fumeur.**

Les animaux ne sont pas admis dans le chalet.

La capacité maximale du chalet est de 4 personnes.

Le locataire ne pourra en aucun cas dépasser la capacité du logement sans avoir obtenu l'autorisation préalable du loueur.

Le locataire devra signaler toute détérioration ou casse survenue pendant son séjour.

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**Pas d'évènements. Pas de fête.**

La location conclue entre les parties au présent contrat ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

Le locataire, signataire du présent contrat, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

En cas de non respect de l'une de ces obligations par le locataire, le loueur se réserve le droit d'interrompre le séjour du locataire et aucun remboursement ne sera procédé par le loueur.

### ASSURANCE

Le locataire sera tenu de s'assurer contre les dommages de toute nature susceptible d'engager sa responsabilité.

Le locataire devra délivrer une attestation d'assurance concernant sa Responsabilité Civile vie privée.

A défaut, le locataire sera tenu responsable du sinistre.

**Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du descriptif et des conditions de location et déclare les accepter.**

« Membre d'une association agréée, le règlement par chèque et carte bancaire est accepté. »

**YOUT Emmanuel - CHALETS DE L'ILE DES BARRATS -**

185 chemin de l'île des Barrats - 74400 CHAMONIX - FRANCE

Tél: +33 (0)6 72 35 63 73

E-mail: [contact@chalets-chamonix.com](mailto:contact@chalets-chamonix.com)

SIRET 34980824600038 - APE 5510Z - N°TVA FR 83349808246 - RCS ANNECY 349808246